



# CONVENTION DE PARTENARIAT

## PREAMBULE :

Depuis 2015, l'association Nouvèlwva œuvre en faveur de la valorisation du fruit à pain en s'appuyant sur des partenaires institutionnels tels que l'INRAE, la Chambre d'agriculture et des acteurs du monde agricole et de l'agro transformation locaux et de la Caraïbe. A ce titre, différents actions (« fête du fruit à pain », séminaires, concours...) ont été engagées afin de contribuer à la structuration et à la valorisation de la filière.

L'association entend faire de « 2023 : L'année du Fruit à Pain », un projet qui a pour objectif de mobiliser les parties-prenantes, de poursuivre la diffusion des connaissances et d'accentuer la dynamique autour de l'organisation de la filière. A ce titre, divers temps forts d'ordre promotionnel, pédagogique et scientifique seront programmés, tels que :

- La réalisation d'une mascotte
- La plantation d'arbres à pain dans les écoles primaires du territoire
- L'organisation de l'opération FOUYAPEN A TIMOUN dans les cantines scolaires
- La réalisation d'un film autour de l'Année du Fruit à pain par le Lycée Polyvalent de Pointe-Noire
- La réalisation d'un documentaire par l'AGORES
- La mise en place d'un concours de courts métrages en collaboration avec la FOLG
- L'organisation de la FETE DU FRUIT A PAIN
- La recherche citoyenne sur la productivité et le recensement de l'arbre à pain selon un protocole proposé par l'INRAE
- L'organisation d'un colloque pluridisciplinaire en partenariat avec l'INRAE et des pays de la Caraïbes

Dans le cadre de sa stratégie d'accompagnement des filières de production locale, la CANBT soutient les acteurs du territoire s'inscrivant dans une dynamique de structuration et de valorisation des produits du terroir. D'ailleurs l'ambition d'autosuffisance alimentaire poursuivie à l'échelle régionale outre les objectifs stratégiques liés à la diversification agricole et à l'agroécologie sont autant d'enjeux qui justifient la mise en place de partenariats territoriaux forts.

La démarche globale initiée par Nouvèlwva sur le territoire en faveur de la structuration de la filière du fruit à pain s'inscrit dans cette dynamique en matière d'organisation, de professionnalisation et de promotion économique.

Il est proposé la mise en place d'un partenariat reposant sur un accompagnement technique et financier sur les différentes opérations prévues.

**ENTRE :**

D'une part,

La Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre,  
Représenté par son président Guy LOSBAR

Et

D'autre part,

L'association NOUVELVWA  
Représentée par son président Luc JEAN-MARIE

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : Engagements de la CANBT**

Afin de concourir à la réalisation de cette programmation, la CANBT s'engage à octroyer une subvention de 10 000 € à l'association et à mettre à sa disposition une ingénierie technique pour les actions menées sur son territoire.

**ARTICLE 2 : Engagements de l'association NOUVELVWA**

En contrepartie, l'association s'engage au cours des opérations à déployer et à valoriser les supports de communication que lui fournira la CANBT.

Les représentants de l'association mentionneront dans toutes leurs interventions médiatiques la contribution de la CANBT à la tenue des opérations menées sur le territoire.

**ARTICLE 3 : Durée**

La présente convention est conclue de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2023.

**ARTICLE 4 : Litiges**

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Fait en trois exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Nord Basse-Terre

Pour l'Association Nouvèlvwa

Guy LOSBAR, Président

Luc JEAN-MARIE, Président